Témoin ou En cas de conflit, litige, comportement indésirable ou harcèlement personne Licencié faisant s'estimant **FAVORISE LE DIALOGUE** l'objet du litige victime ou lésée Enseignant ou président de Contacte et expose les faits Demande la version des faits club Assure la médiation entre les deux parties, si pas d'accord : contacte le président de Ligue et échange les informations. Président de la Ligue Contacte directement et expose Demande la version des faits les faits. (Assure la médiation entre les deux parties) Saisit pour avis Commission Santé Transmet le dossier (Référent psychologue est recommandé) Commission Parité-Mixité (Conseille et oriente. Rédige des fiches d'actions, oriente vers les sites gouvernementaux) Comité d'Éthique et Déontologie de la FFAB Contacte directement et expose Demande la version des (Retour systématique vers tous les faits faits *les acteurs)* Transmet le dossier en fonction de la gravité des faits Cas pénal (pas d'anonymisation de la plainte mais confidentialité des transmissions) Procureur de la République

Contacte directement